

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3039

10 décembre 2011

SOMMAIRE

Beaugrand Holding S.à r.l.	145865	Frenchie's, Sàrl	145869
Buildco Krakow S.A.	145832	Friedhaff S.A.	145870
CFC Finance	145860	Geo-Bildinx s.à.r.l.	145829
CLdN Shipping S.A.	145826	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent trente-huitième (438.) S.e.c.s.	145852
CNLP S.A.	145863	INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent trente-septième (437.) S.e.c.s.	145854
Cobfin S.A.	145826	Juky S.A.	145868
Commerzbank Leasing 2 S.à r.l.	145870	Julius Baer Multicooperation	145862
Commerzbank Leasing 5 S.à.r.l.	145849	KBR S.A.	145831
Digital Realty (Cressex) S.à r.l.	145834	Léon KOEUNE-AREND s.à r.l.	145854
Digital Realty (Manchester) S.à r.l.	145837	LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Productions S.A.	145855
Elida S.A.	145831	Luxury Brand Development S.A.	145841
Endilon Investments S.à r.l.	145858	Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l.	145836
European Customer Service S.à r.l.	145845	MGLtech S.A.	145843
European Direct Property I S.A.	145827	Milford Lux S.A.	145836
European Direct Property IV S.A.	145828	Mirunda S.A.	145842
Euro Properties S.à r.l.	145851	Move-In Immobilier S.à r.l.	145843
Evolys International S.A.	145840	New Shores Ventures-SPF	145833
Feel Europe Luxembourg S. à r.l.	145836	Norpar S.A.	145868
Ficora S.A.	145839	Opportunity Fund III Property IX S.à r.l.	145872
Ficora S.A.	145837	Opportunity Fund III Property VI S.à r.l.	145872
Fidelity Funds	145842	Paint Horse Association Luxembourg ...	145842
Fincor International Holding S.A.	145845	Rival Management S.A.	145853
Findernest S.A.	145851	Socogelux S.A.	145840
First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A.	145858	Sports-Lux Sàrl	145861
Fisave S.A.	145852	Springboard Acquisitions S.à r.l.	145857
Fléshiergaass S.A.	145852	Springboard Finance Holdco S.à r.l.	145857
Florentin Stratégies	145848	Tercas Sicav Lux	145846
FN & HBA S.à r.l.	145853		
FOP Cogest S.A.	145857		
Formair S.A.	145867		
Fortis Direct Real Estate I	145827		
Fortis Direct Real Estate IV S.A.	145828		
Freecoast Investissements Industriels S.A.	145869		

**CLdN Shipping S.A., Société Anonyme,
(anc. Cobfin S.A.).**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.
R.C.S. Luxembourg B 84.685.

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, soussignée.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "COBFIN S.A.", ayant son siège social à 3-7, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg en date du 26 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 441 du 20 mars 2002, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 84.685.

L'assemblée est présidée par Monsieur Freddy BRACKE, économiste, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marie-Reine BERNARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel JADOT, ingénieur commercial et de gestion, demeurant 103, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 31.499 (trente-et-un mille quatre cent quatre-vingt-dixneuf) actions, sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de cinquante millions d'euros (EUR 50.000.000,-) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés. 2001 22 28644

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société en «CLdN Shipping S.A.» et modification du 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en «CLdN Shipping S.A.» et modifie en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 1^{er} des statuts:

« **Art. 1^{er} .(alinéa 1^{er}).** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «CLdN Shipping S.A.». Les autres alinéas de l'article 1^{er} restent inchangés.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.100,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: F. Bracke, M.-R. Bernard, M. Jadot, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: EAC/2011/14719. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Tania THOMA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151793/54.

(110176550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**European Direct Property I S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortis Direct Real Estate I).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.353.

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FORTIS Direct Real Estate I" (R.C.S. Luxembourg numéro B 99.353) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 419 du 20 avril 2004, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 décembre 2008, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 310 du 12 février 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît LEJEUNE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali WITWICKI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les SOIXANTE MILLE (60.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en «European Direct Property I S.A.», en abrégé «EDP I S.A.»
- 2.- Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 1 des statuts;
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de Fortis Direct Real Estate I, en European Direct Property I S.A. en abrégé EDP I S.A.

Deuxième résolution

Faisant suite à la première résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Premier alinéa.** La société anonyme régie par les présents statuts existe sous la dénomination de «European Direct Property I S.A.» en abrégé «EDP I S.A.» »

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: B. LEJEUNE, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43509. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151868/54.

(110176521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

**EDP IV S.A., European Direct Property IV S.A., Société Anonyme,
(anc. Fortis Direct Real Estate IV S.A.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.794.

L'an deux mille onze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FORTIS Direct Real Estate IV S.A." (R.C.S. Luxembourg numéro B 129.794) (ci-après, la «Société»), ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 44, avenue John F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 juin 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 1795 du 24 août 2007, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2007, publié au Mémorial numéro 449 du 21 février 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Benoît LEJEUNE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Magali WITWICKI, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les QUINZE MILLE (15.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en «European Direct Property IV S.A.», en abrégé «EDP IV S.A.»
- 2.- Modification subséquente de l'article 1 des statuts;
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de Fortis Direct Real Estate IV S.A., en «European Direct Property IV S.A.» en abrégé «EDP IV S.A.»

Deuxième résolution

Faisant suite à la première résolution, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «European Direct Property IV S.A.» en abrégé «EDP IV S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. LEJEUNE, M. WITWICKI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43513. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151893/54.

(110176525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Geo-Bildinx s.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 105, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 77.810.

In the year two thousand and eleven, on the nineteenth of October.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

The undersigned, IMMOBILIERE BUILDING SA, sole shareholder, a (société anonyme), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L2330 Luxembourg, 124 Boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 36.484, represented Me Annie Elfassi attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued under private seal.

The aforementioned proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The represented party is the sole shareholder of the the "GEO- BILDINX SARL" a («société à responsabilité limitée») company registered with Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 77.810. having its registered office in Luxembourg.

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Edmond SCHROEDER, notary residing in Mersch, dated May 15, 2000, published in the Mémorial C number 693 on September 26, 2000.

The Articles of Incorporation of said Company have been amended several times and for the last time by deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on August 7, 2007, published in the Mémorial C under the number 2316 on October 16, 2007.

The sole shareholder represented, has requested the undersigned notary to draw up as follows:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company from the current address to L-8009 Strassen, 105 route d'Arlon with immediate effect.

2. Amendment of Article 2 of the articles of association of the Company.

II) That the sole shareholder of the Company has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder has resolved to transfer the registered office of the Company from L2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, to L-8009 Strassen, 105 route d'Arlon, with immediate effect.

Second resolution

The sole shareholder of the Company has resolved to amend Article 4 of the articles of association of the Company as follows:

« **Art. 4.**

4.1 The registered office is established in the city of Strassen.

4.2 It may be transferred to any other place in the Municipality of Strassen following approval by the sole director or, as the case may be, the board of directors.

4.3 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg following approval by the shareholders in extraordinary general meeting.

4.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.5 If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company, which is best situated for this purpose under such circumstances.»

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the sole shareholder represented by its attorney-in-fact, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-neuf octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

IMMOBILIERE BUILDING SA, actionnaire unique, une (société anonyme), constituée sous le droit luxembourgeois, établie à L-2330 Luxembourg, 124 Boulevard de la Pétrusse, enregistrée au registre au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 36.484, représenté Maître Annie ELFASSI, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, selon une procuration émise sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour les besoins d'enregistrement.

La partie représentée est le seul actionnaire de "GEO BILDINX SARL" une société à responsabilité limitée inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.810. (la "Société") et ayant son siège social à Luxembourg.

La Société a été constituée constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C sous le numéro 693 le 26 septembre, 2000.

Les statuts de cette Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 7 août 2007, par un acte notarié de Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, publiés au Mémorial C sous le numéro 2316, le 16 octobre 2007.

L'actionnaire unique, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire soussigné d'acte ce qui suit:

I) Que l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société de l'adresse actuelle, à L-8009 Strassen, 105 route d'Arlon avec effet immédiat.
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société:

II) Que l'actionnaire unique de la Société a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique de la Société décide de transférer le siège social de la Société de l'adresse L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de la Pétrusse, à l'adresse L-8009 Strassen, 105 route d'Arlon, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique de la Société a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 4.**

4.1 Le siège de la société est établi dans la commune de Strassen.

4.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par décision de l'administrateur unique ou du Conseil d'Administration, selon le cas.

4.3 Le siège social peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des actionnaires en Assemblée Générale Extraordinaire.

4.4 La société peut avoir des bureaux ou des succursales à Luxembourg ou à l'étranger.

4.5 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du représentant de l'actionnaire unique, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de l'actionnaire unique, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Elfassi, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 octobre 2011. Relation: EAC /2011/14319. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011152557/108.

(110177383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

**KBR S.A., Société Anonyme,
(anc. Elida S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.973.

L'an deux mille onze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ELIDA S.A.», ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 125.973, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 janvier 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 1077 du 6 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 avril 2010, publié au Mémorial numéro 1143 du 1^{er} juin 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Régis GALIOTTO, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER SCHIERES, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Alexander CLAESSENS, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les CENT (100) actions étant représentées à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Changement de la dénomination de ELIDA S.A. en KBR S.A.
2. - Modification subséquente de l'article premier des statuts.
3. - Modification de l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gestion et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de ELIDA S.A. en KBR S.A.

Deuxième résolution

Faisant suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article premier des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er} . Première phrase. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KBR S.A.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet la promotion de toutes réalisations immobilières, plus spécialement l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, tant pour son compte que pour compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières avec ou sans promesse de vente, la gérance et l'administration ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations auxquelles les immeubles peuvent donner lieu.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, A. CLAESSENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 octobre 2011. Relation: LAC/2011/43503. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150502/86.

(110175511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Buildco Krakow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 79.202.

L'an deux mille onze.

Le quatre octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUILDCO KRAKOW S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 79.202,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 458 du 19 juin 2001.

dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 02 mai 2002, publié au Mémorial C numéro 1088 du 16 juillet 2002.

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Schouweiler

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CINQ CENT QUARANTE (540) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT QUARANTE MILLE EUROS (€ 540.000.-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13678. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): T. Thoma.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149151/59.

(110173387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

New Shores Ventures-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 146.804.

L'an deux mille onze, le quatre octobre.

Par-devant Nous Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert (Grand-Duché du Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

la société «BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.», société anonyme ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici représentée par Madame Frédérique MIGNON, employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «New Shores Ventures-SPF» (la «Société») une société anonyme de gestion de patrimoine familial, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

section B sous le numéro 146.804, constitué suivant acte notarié en date du 24 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1368 du 15 juillet 2009. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié en date du 4 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2460 du 17 décembre 2009.

Laquelle partie comparante a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide de réduire le capital social à concurrence d'un montant de quatre cent soixante-cinq mille euros (EUR 465.000.-) pour le ramener de son montant actuel d'un million cinq mille euros (EUR 1.005.000.-) à cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000.-) par remboursement à l'actionnaire unique et par annulation de quatre cent soixante-cinq (465) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des quatre cent soixante-cinq (465) actions due à la prédite réduction de capital.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

Art. 3. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à cinq cent quarante mille euros (EUR 540.000.-) divisé en cinq cent quarante (540) actions ordinaires d'une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de mille cinq cents euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MIGNON, C. DELVAUX.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13486. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011150706/44.

(110175168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Digital Realty (Cressex) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.336.

In the year two thousand eleven, on the twentyfirst day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Digital Luxembourg II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214

here represented by Mrs Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given on October 19, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Digital Realty (Cressex) S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on 12 September 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2521 of November 21, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 8 October 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 2,000) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 10,000) to the amount of TWELVE THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 12,000) by the issuance of ONE HUNDRED (100) new shares with a par value of TWENTY BRITISH POUNDS (GBP 20) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the ONE HUNDRED (100) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the total amount of TWO THOUSAND BRITISH POUND (GBP 2,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., ayant son siège social à 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 19 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Digital Realty (Cressex) S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2521 du 7 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2232 du 14 novembre 2009;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) pour porter son montant actuel de DIX MILLE Livres Sterling (GBP 10.000) à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000) par l'émission de CENT (100) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de VINGT Livres Sterling (GBP 20) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les CENT (100) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que le montant total de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000), représenté par SIX CENTS (600) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT Livres Sterling (GBP 20) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46684. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149184/94.

(110173660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Milford Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.356.

Lors du conseil d'administration tenu en date du 21 octobre 2011, les administrateurs ont décidé de transférer le siège social de la société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Ils ont également constaté que Christophe Davezac a transféré son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} septembre 2011.

Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150690/14.

(110175161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Feel Europe Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 140.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011150531/10.

(110175366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Matterhorn Capital DC Chesham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 151.227.

Extrait des contrats de cession de parts de la Société

En vertu de l'acte de transfert des parts qui avait pris effet à partir de 09 novembre 2010,

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l., ayant son siège social à 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a transféré toutes ses 500 parts sociales de classe B détenues dans la Société

Ce transfert été effectué comme suit:

- Michael Maye, ayant son adresse professionnel à Im Schübeldorfl 9, 8700 Küsnacht, Suisse ont acquis 500 parts sociales de classe B détenues par Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l.

En vertu de l'acte de transfert des parts qui avait pris effet à partir de 8 octobre 2010,

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l, ayant son siège social à 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a transféré toutes ses 496 parts sociales de classe C détenues dans la Société

Ces transferts ont été effectués comme suit:

- John Lennon, son adresse professionnelle à 1 Culmstock Road, London SW11 6LZ Angleterre ont acquis 248 parts sociales de classe C détenues par Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l

- Timothy Nathan, ayant son siège social à 19 Elms Avenue, London N10 2JN Angleterre ont acquis 248 parts sociales de classe C détenues par Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l

En vertu de l'acte de transfert des parts qui avait pris effet à partir de 8 octobre 2010,

Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l, ayant son siège social à 291 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a transféré toutes ses 2 parts sociales de classe D détenues dans la Société

Ces transferts ont été effectués comme suit:

- John Lennon, son adresse professionnel à 1 Culmstock Road, London SW11 6LZ Angleterre ont acquis 1 part sociale de classe D détenues par Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l

- Timothy Nathan, ayant son siège social à 19 Elms Avenue, London N10 2JN Angleterre ont acquis 1 part sociale de classe D détenues par Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l

Les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l, 11,500 part sociale de classe A

- Michael Maye, 500 parts sociales de classe B

- John Lennon, 248 parts sociales de classe C

- Timothy Nathan, 248 parts sociales de classe C

- John Lennon, 1 part sociale de classe D

- Timothy Nathan, 1 part sociale de classe D

- Matterhorn Capital Data Centre Group S.à r.l, 2 part sociale de classe E.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait au Luxembourg, le 04 novembre 2011.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011152309/44.

(110176701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Ficora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150532/10.

(110175137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Digital Realty (Manchester) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 132.337.

In the year two thousand eleven, on the twentyfirst day of October.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Digital Luxembourg II S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214

here represented by Mrs Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 19, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Digital Realty (Manchester) S.à r.l., constituted by a deed of the undersigned notary on 12 September 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2548 of November 9, 2007. The Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 8 October 2009, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2231 of 14 November 2009;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of TWO THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 2,000) to bring it from its present amount of TEN THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 10,000) to the amount of TWELVE THOUSAND BRITISH POUNDS (GBP 12,000) by the issuance of ONE HUNDRED (100) new shares with a par value of TWENTY BRITISH POUNDS (GBP 20) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the ONE HUNDRED (100) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash, so that the total amount of TWO THOUSAND BRITISH POUND (GBP 2,000) is from now on at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, by a bank certificate.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the sole shareholder decides to amend article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 6.** The Company’s corporate capital is fixed at twelve thousand British Pounds (GBP 12,000.-) represented by six hundred (600) shares with a par value of twenty British Pounds (GBP 20.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.- EUR).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil onze, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

DIGITAL LUXEMBOURG II S.à r.l., ayant son siège social à 11, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.214,

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration datée du 19 octobre 2011.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d’acter ce qui suit:

- Qu’elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée Digital Realty (Manchester) S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2548 du 9 novembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2232 du 14 novembre 2009;

- Qu’elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L’associée unique décide d’augmenter le capital social à concurrence de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) pour porter son montant actuel de DIX MILLE Livres Sterling (GBP 10.000) à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000) par l’émission de CENT (100) parts sociales nouvelles d’une valeur nominale de VINGT Livres Sterling (GBP 20) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique déclare souscrire les CENT (100) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en espèces, de sorte que le montant total de DEUX MILLE Livres Sterling (GBP 2.000) est dès à présent à la disposition de la société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE Livres Sterling (GBP 12.000), représenté par SIX CENTS (600) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT Livres Sterling (GBP 2.000) chacune.»

Plus rien n'étant fixé à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46683. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. Frising

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149186/94.

(110173661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Ficora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 98.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 octobre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg, Président;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à Luxembourg

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150533/21.

(110175143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Socogelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 1, avenue Docteur Gaasch.
R.C.S. Luxembourg B 134.280.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 9 septembre 2011

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée générale des actionnaires prend acte du changement d'adresse de Monsieur Frédéric REUMONT, demeurant à B-6741 Vance, 25, Rue de Habay (en Belgique).

2. L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et accepte la démission de Messieurs Lionel MERTES et Thierry BELUCHE, de leurs postes d'administrateurs, avec effet au 28 mars 2011.

3. L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer, avec effet au 28 mars 2011, Monsieur Roland REUMONT, né le 3 février 1952 à Longwy (en France), demeurant à L-4960 Clemency, 46, Rue de Bascharage et Monsieur Mickaël REUMONT, né le 23 septembre 1986 à Arlon (en Belgique), demeurant à L-4960 Clemency, 46, Rue de Bascharage, en tant que nouveaux administrateurs.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

4. L'Assemblée générale des actionnaires prend acte et accepte la démission de Madame Angélique MATUCCI de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 28 mars 2011.

5. L'Assemblée générale des actionnaires décide de nommer avec effet au 28 mars 2011, Madame Jacqueline JEUNESSE, née le 14 juin 1953 à Arlon (en Belgique), domiciliée L-4960 Clemency, 46, Rue de Bascharage en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

6. L'Assemblée générale des actionnaires prend acte du transfert de siège social de la Société de L-4832 Rodange, 450, Route de Longwy à L-4818 Rodange, 1, Avenue Docteur GAASCH à compter du 1^{er} septembre 2011

Luxembourg, le 9 septembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011152206/33.

(110176988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Evolys International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 95.595.

—
L'an deux mille onze, le onze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Evolys International S.A., ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 95.595, constituée suivant acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1040 du 8 octobre 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri Savoldelli, demeurant à F-57220 Boucheperon, 5, place Jeanne d'Arc,

qui désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale et modification afférente de l'article 2 des statuts.

2. Révoquer le commissaire aux comptes actuel et décharge et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

3. Révoquer un administrateur et décharge et nomination d'un nouvel administrateur.

4. Divers.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix à L-5240 Sandweiler, 4, rue Principale de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. 1^{er} alinéa.** Le siège social est établi à Sandweiler."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire aux comptes actuel et lui accorde pleine et entière décharge en qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Est nommé comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013:

PRESTA-SERVICE S.A., ayant son siège social à L-8422 Steinfort, 28, rue de Hobscheid, R.C.S. Luxembourg B 49.961.

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer Monsieur Eric Crusem de son mandat d'administrateur et de lui accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2013:

Monsieur Malek Bouteraa, né le 30/08/1975 à Montreuil (France), et résidant au 7, chemin de la Vallée à El Mouradia 16000 Alger (Algérie).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: H. SAVOLDELLI, S. WOLTER, A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45313. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149847/66.

(110174487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Luxury Brand Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 71.330.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 16 juin 2011

Troisième résolution:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler le mandat de Monsieur Paul Jeanbart, domicilié professionnellement au 30-32 Chemin du Petit-Saconnex CH-1211 Genève 19, Suisse, en tant qu'Administrateur délégué à la gestion journalière avec effet au 17 juin 2011. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXURY BRAND DEVELOPMENT S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011150673/15.

(110175144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Mirunda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 160, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 66.767.

*Extrait de Résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale extraordinaire du 14 octobre 2011*

Révocation de Me Kelthoum BOUGHALMI de sa fonction d'administrateur.

Nomination de Sandy TALFOURNIER, née le 10.10.1979 à Thionville (France), avec adresse professionnelle à L-4940 BASCHARAGE, 121-127, avenue de Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur et ce pour une durée indéterminée.

Réélection de M. Lennart STENKE, directeur, né le 22.09.1961 à Sundbyberg (Suède), avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur-délégué et ce pour une durée indéterminée.

Réélection de M. Lennart STENKE, directeur, né le 22.09.1961 à Sundbyberg (Suède), avec adresse professionnelle à L-4940 Bascharage, 160, route de Thionville, L-2610 Luxembourg, pour prendre la fonction d'administrateur et ce pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2011150691/19.

(110175509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Paint Horse Association Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-6695 Mompach, 7, Op der Klopp.

R.C.S. Luxembourg F 3.203.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 2011

En date du 29 janvier 2011, l'assemblée générale ordinaire a décidé de transférer l'adresse du siège social de la PAINT HORSE ASSOCIATION Luxembourg, numéro d'immatriculation: F3203, lequel se trouvait auparavant à: 8, rue Mongenast-Servais, L-2161 Luxembourg, commune de Luxembourg, à la nouvelle adresse: 7, op der Klopp, L-6695 Mompach, commune de Mompach.

Changement des statuts:

Art. 1^{er}. Il est fondé par les présents statuts une association sans but lucratif dénommé PAINT HORSE ASSOCIATION LUXEMBOURG, numéro d'immatriculation : F3203, ayant son siège social à l'adresse du secrétaire à: 8, rue Mongenast-Servais, L-2161 Luxembourg à remplacer par: ayant son siège social à l'adresse du secrétaire, 7, op der Klopp, L-6695 Mompach, commune de Mompach.

Pour extrait conforme

Mompach, le 29 octobre 2011.

Référence de publication: 2011150759/19.

(110175018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Fidelity Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 34.036.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 octobre 2011

L'assemblée a décidé:

- D'élire quinze (15) Administrateurs, en particulier de réélire les treize (13) Administrateurs actuels:

M. Edward C. Johnson	82 Devonshire Street, Boston, Massachusetts 02109, Etats-Unis
M. Barry Bateman	Oakhill House, 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent, TN11 9DZ, Grande Bretagne
M. Didier Cherpitel	2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg
Sir Charles Fraser	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

M. Jean Hamilius	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
M. Simon Haslam	Oakhill House, 130 Tonbridge Road, Hildenborough, Kent, TN11 9DZ, Grande Bretagne
M. Helmert Frans van den Hoven	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
M. Alexander Kemner	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Dr. Arno Morenz	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Dr. David Saul	Pembroke Hall, 42 Crow Lane, Pembroke HM19, Les Bermudes
Dr. Yousef Al-Awadi	2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg
Dr. Erhard Schipporeit	2a rue Albert Boschette, L-1246 Luxembourg
FIL (Luxembourg) S.A.,	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
Représenté par M. Allan Pelvang	
Et d'élire deux nouveaux administrateurs:	
M. Anthony Wu	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
M. Takeshi Isayama	2a rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg

Ces administrateurs sont élus jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012, à moins qu'un successeur ne soit désigné avant cette date.

D'élire le Réviseur d'entreprise, en particulier de réélire PricewaterhouseCoopers S.a r.l. Luxembourg, comme réviseur de la société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2012 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Luxembourg, le 25 octobre 2011.

FIL (Luxembourg) S.A. / Fidelity Funds

Allan Pelvang

Director / Corporate Director

Référence de publication: 2011150534/39.

(110175106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Move-In Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2175 Luxembourg, 29, rue Alfred de Musset.

R.C.S. Luxembourg B 155.759.

A la suite d'une cession de parts du 3 novembre 2011, la répartition des parts de MOVE-IN S.à.r.l. est la suivante:

Monsieur Jean-Paul Marc,

agent immobilier, demeurant à Luxembourg 252 parts sociales

Madame Kautz Anne,

économiste, demeurant à Luxembourg 248 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Fiduciaire comptable B+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2011150697/15.

(110174849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

MGLtech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange.

R.C.S. Luxembourg B 148.774.

L'an deux mille onze, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MGLtech S.A.", une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-4583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B. 148.774, constituée suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, Notaire de résidence à Bettembourg, en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2181 du 7 novembre 2009.

Les statuts ont été modifiés en date du 23 novembre 2010, suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, Notaire de résidence à Rambrouch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 149 du 25 janvier 2011 (ci-après la "Société").

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Arnaud RANZENBERGER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges (ci-après le "Président").

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sylvie KREICHER, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1726 Luxembourg, 41, rue Pierre Hentges.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Transfert du siège de L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs à L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange et modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts.

- Modification de l'objet social et insertion d'un nouvel alinéa 4 à l'article 3 des statuts.

Le nouvel alinéa 4 de l'article 3 des statuts prendra ainsi la teneur suivante:

"La Société a également pour objet l'importation et l'exportation de tous types de matériaux d'éclairage, d'électronique et/ou d'informatique. Cette énumération est purement énonciative et non limitative et doit donc être interprétée dans son sens le plus large possible".

- Révocation de Monsieur Yves PIERRE de son mandat d'administrateur de la Société et constat de la démission des administrateurs Olivier Eric PEUCELLE et Patrick GEIMER.

- Constat que la société n'a plus qu'un seul associé et nomination d'un nouvel administrateur.

- Décharge donnée à Monsieur Yves PIERRE, pour l'exercice de son mandat d'administrateur-délégué, ce dernier ayant démissionné avec effet immédiat à la date du 14 octobre 2011.

- Révocation du commissaire aux comptes.

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire de l'actionnaire représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant, les membres du bureau et le notaire instrumentaire.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire présent et représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société de L-3583 Dudelange, 48, rue des Mouleurs à L-4395 Pontpierre, 3, rue de Mondercange et de modifier subséquentement l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts.

Par conséquent, l'alinéa 1^{er} de l'article 4 des statuts est modifié et il prendra désormais la teneur suivante:

" **Art. 2. Alinéa 1^{er}** . Le siège social de la Société est établi dans la commune de Mondercange".

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social et en conséquence d'insérer un nouvel alinéa 4 à l'article 3 des statuts qui prendra la teneur suivante:

"La Société a également pour objet l'importation et l'exportation de tous types de matériaux d'éclairage, d'électronique et/ou d'informatique. Cette énumération est purement énonciative et non limitative et doit donc être interprétée dans son sens le plus large possible".

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet immédiat, Monsieur Yves PIERRE de l'exercice de ses fonctions d'administrateur et constate pour le surplus la démission des administrateurs Olivier Eric PEUCELLE et Patrick GEIMER donnée le 5 août 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale constate que la société n'a plus qu'un seul associé et décide de nommer un seul nouvel administrateur.

Est ainsi nommé administrateur de la Société, son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

1. Monsieur Patrick Nicolas Paul KONSBRUCK, né le 6 janvier 1961 à Grevenmacher, demeurant à L-5958 Itzig, 8, rue Espen.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne pleine et entière décharge à Monsieur Yves PIERRE pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué, ce dernier ayant donné sa démission, comme délégué du conseil d'administration, avec effet immédiat à la date du 14 octobre 2011.

Sixième résolution

L'assemblée décide de révoquer, avec effet immédiat, le commissaire aux comptes, la société "FINPART", enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.961.

Septième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de nommer un nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Est nommée commissaire aux comptes Madame Carla Maria Adelina BARBOSA, comptable, née le 31 janvier 1964 à Nossa Senhora da Graça/ Praia (Cap-Vert), demeurant à L-8058 Bertrange, 3, Beim Schlass.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces derniers ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. RANZENBERGER, S. KREICHER, P. KONSBRUCK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 octobre 2011. Relation: MER/2011/2121. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149376/96.

(110173595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Fincor International Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 59.325.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011150535/13.

(110175576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

European Customer Service S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 156.796.

Im Jahre zwei tausend elf.

Den einundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

1.- Frau Aldijana IDRIZOVIC, geborene BUKALO, Steuerangestellte, wohnhaft in D-54338 Schweich, Langgartens-trasse 5.

2.- Frau Pia WAGNER, Verkäuferin, wohnhaft in D-54317 Osburg, Unterm Bautel 13.

Welche Komparentinnen erklärten, dass sie die alleinigen Anteilhaberinnen der Gesellschaft mit beschränkter Haftung EUROPEAN CUSTOMER SERVICE S.à r.l. sind, mit Sitz in L-8437 Steinfort, 68, rue de Koerich, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 156.796 (NIN 2010 2440 111).

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 16. November 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 107 vom 19. Januar 2011.

Dass das Kapital der Gesellschaft sich auf zwölf tausend fünf hundert Euro (€ 12.500,-) beläuft, eingeteilt in ein hundert (100) Anteile von je ein hundert fünf und zwanzig Euro (€ 125,-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Frau Aldijana IDRIZOVIC, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
2.- Frau Pia WAGNER, vorgeannt, fünfzig Anteile	50
Total: ein hundert Anteile	100

Alsdann ersuchten die Komparentinnen den amtierenden Notar Nachstehendes zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafterinnen den Sitz der Gesellschaft von Steinfort nach Altrier zu verlegen, und demgemäss den ersten Absatz von Artikel 3 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 3. (Absatz 1). Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Altrier.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafterinnen legen die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-6225 Altrier, 6, op der Rausch, Zone Industrielle Kraizenhicht.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentinnen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. IDRIZOVIC, P. WAGNER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 25 octobre 2011. Relation: ECH/2011/1839. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 7. November 2011.

Référence de publication: 2011151184/41.

(110176287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Tercas Sicav Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.302.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven.

On the fifth day of October.

Before Us Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch/Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

The company "TERCAS - Cassa di Risparmio della Provincia di Teramo S.p.A.", having its registered office in Corso S. Giorgio, 36, I-64100 Teramo

here represented by Luc Courtois, attorney-at-law residing in Luxembourg

by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing proxy-holder, acting in his capacity, declared and requested the notary to act:

1. That the company (société d'investissement à capital variable) "TERCAS SICAV LUX", with registered office at 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 82.302, was incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on June 8, 2001 published in the Mémorial C number 527 of July 12, 2001 as amended by a deed of Maître Henri Hellincks on November 24, 2003 published in the Mémorial C number 1338 of December 17, 2003 and a deed of Maître Henri Hellincks on September 30, 2005 published in the Mémorial C number 1070 of October 20, 2005.

2. That the capital of the company "TERCAS SICAV LUX" presently amounts to one thousand euros (EUR 1000) comprised of one hundred (100) shares without par value.

3. That the appearing party has become the single owner of the shares of the company "TERCAS SICAV LUX".

4. That the appearing party has decided the anticipated dissolution of the company "TERCAS SICAV LUX".

5. That the appearing party appoints itself as liquidator of the company "TERCAS SICAV LUX" and in its capacity as liquidator of the company, the appearing party declares that all the liabilities of the company have been settled or provision made therefor and that the liabilities in relation to the closing of the liquidation have been provided for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved company.

6. That the appearing party declares that it has taken over all remaining assets of the company.

7. That the books and documents of the company "TERCAS SICAV LUX" will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the company, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately one thousand five hundred euro (€ 1,500.-).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille onze.

Le cinq octobre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société "TERCAS - Cassa di Risparmio della Provincia di Teramo S.p.A.", ayant son siège social au Corso S. Giorgio, 36, I-64100 Teramo

ici représentée par Luc Courtois, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel mandataire, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

1. Que la société (société d'investissement à capital variable) "TERCAS SICAV LUX", ayant son siège social au 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 82.302, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C numéro 527 du 12 juillet 2001, modifié par un acte reçu par Maître Henri Hellincks en date du 24 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 1338 du 17 décembre 2003 et par un acte reçu par Maître Henri Hellincks en date du 30 septembre 2005, publié au Mémorial C numéro 1070 du 20 octobre 2005.

2. Que le capital social de la société "TERCAS SICAV LUX", prédésignée, s'élève actuellement à mille euros (EUR 1.000,-) représentés par cent (100) actions sans valeur nominale.

3. Que la comparante est devenue la seule propriétaire des actions de la société "TERCAS SICAV LUX".

4. Que la comparante a décidé la dissolution anticipée de la société "TERCAS SICAV LUX".

5. Que la comparante se nomme elle même liquidateur de la société "TERCAS SICAV LUX" et dans sa qualité de liquidateur de la société, la comparante déclare que toutes les dettes de la société ont été remboursées ou provisionnées et que les dettes en relation avec la clôture de la liquidation ont été provisionnées et qu'elle assume le paiement de toutes les dettes inconnues et impayées de la société dissoute.

6. Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les avoirs restants de la société.

7. Que les livres et documents de la société dissoute "TERCAS SICAV LUX" seront conservés pendant une période de cinq ans à Luxembourg au siège social de la société, 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (€ 1.500,-).

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Courtois, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: EAC/2011/13544. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011149519/89.

(110173389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Florentin Stratégies, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 103.043.

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de "Florentin Stratégies", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant eu son siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, et dont le contrat de domiciliation a été dénoncé avec effet en date du dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés, à savoir le 15 juillet 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103043 (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "Florentin Stratégies S.A.", suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1196 du 23 novembre 2004,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz, en date du 11 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1022 du 15 mai 2010.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Laurent BARNICH, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur René SCHAWEL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Micheline SPIES, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Fixation du siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, et modification subséquente du deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts;

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de fixer, avec effet immédiat, le siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, et de modifier subséquemment le deuxième alinéa de l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er} . (deuxième alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires. Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président a ajourné l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BARNICH, R. SCHAWEL, M. SPIES, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. LAC/2011/47585. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149233/63.

(110173878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Commerzbank Leasing 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 137.842.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Commerzbank Leasing 2 S. à r.l., a société à responsabilité limitée established under the laws of Luxemburg having its registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxemburg Register of Commerce and Companies under registration number B 118.887, here represented by Mr Jean-Pierre DIAS, private employee, having her professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of Commerzbank Leasing 5 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 137.842, incorporated by deed of the notary Gerard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 3, 2008 published in the Mémorial C number 1146 on May 9, 2008 and amended by deed of the notary Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on March 15, 2010, published in the Mémorial C number 957 of May 6, 2010.

Which appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to change the current financial year of the Company which had started on the 11th September 2011 so that it shall close on the 31st December 2011; the new financial year of the Company being subsequently from 1st January to 31st December.

2. Subsequent amendment of article 16 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

3. Subsequent amendment of article 17 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole partner of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the current financial year of the Company which had started on the 11th September 2011 so that it shall close on the 31st December 2011; the new financial year of the Company being subsequently from 1st January to 31st December each year.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 16 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 16.** The company’s financial year commences on the first January and ends on the thirty-first December each year.”

Third resolution

The sole partner decides to amend article 17 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 17.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the company’s assets and liabilities.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Commerzbank Leasing 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 118887, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre DIAS, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée Commerzbank Leasing 5 S.à r.l., ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 137.842, constituée par acte du notaire Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 3 avril 2008 publié au Mémorial C numéro 1146 du 9 mai 2008 et modifié par acte du notaire Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 mars 2010, publié dans le Mémorial C numéro 957 du 6 mai 2010.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d’acter ce qui suit:

1. Décision de changer l’exercice comptable actuel de la Société qui a commencé le 11 septembre 2011 pour qu’il prenne fin le 31 décembre 2011; le nouvel exercice comptable de la Société allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. Modification de l’article 16 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

3. Modification de l’article 17 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l’associé prénommé de la Société, représentant l’intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

L’associé unique décide de changer l’exercice comptable actuel de la Société qui a commencé le 11 septembre 2011 pour qu’il prenne fin le 31 décembre 2011; le nouvel exercice comptable de la Société allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L’associé unique décide de modifier l’article 16 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 16.** L’année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2011. LAC/2011/47664. Reçu 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150343/99.

(110175433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Findernest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 132.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150536/10.

(110175146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Euro Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 76.618.

L'an deux mil onze, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., dont le siège social est établi au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.559,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Madame Joëlle MAMANÉ et Monsieur Philippe AFLALO, tous deux, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg, 23, rue Aldringen, pouvant engager la société par leur signature conjointe.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1.- suite à une cession de parts sous seing privé intervenue le 6 juin 2007, dûment acceptée par la société, en conformité avec l'article 190 de la loi du 10 août 1915, relative aux sociétés commerciales et publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1716 du 14 août 2007, il a été cédé:

par la société TINDRA BV, dont le siège est sis à NL-2585 GB La Haye, Laan Copes van Cattenburch 52, enregistrée à la Chambre de Commerce de La Haye sous le numéro 27.12.88.32, à SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., précitée, cinq cents (500) parts sociales de la société «EURO PROPERTIES S.à r.l.».

2.- en conséquence de ce qui précède SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., précitée, est la seule associée de la société à responsabilité limitée «EURO PROPERTIES S.à r.l.», avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 15 juin 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 798 du 31 octobre 2000 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné alors de résidence à Hesperange en date du 9 août 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 176 du 1^{er} février 2002.

Après avoir exposé ce qui précède, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, a pris la résolution suivante:

145852

Résolution unique

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cents euros (800, EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. MAMANE, P. AFLALO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 octobre 2011. Relation: LAC/2011/46191. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152519/44.

(110177730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Fisave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 115.324.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2010 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandiois & Meynial

Référence de publication: 2011150537/11.

(110175256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Fléschiergaass S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2630 Luxembourg, 148, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 109.434.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04.11.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011150538/12.

(110175310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

INNCONA S.àr.l. & Cie. Quatre cent trente-huitième (438.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.190.

Gesellschafterbeschluss

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Dr. Michael Bangard

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,

- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,
- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,
- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 170.100 € um 100.100 € auf 70.000 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

- a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.
- b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 170.000 € auf 70.000 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.
- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 70.000 €."

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011150950/31.

(110175552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Rival Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 107.014.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant l'article 151 sur la loi de la liquidation des sociétés commerciales du 10 août 1915, l'Assemblée Extraordinaire des actionnaires tenue le 3 octobre 2011 a prononcé les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide que les livres et documents officiels seront gardés pour une période minimum de 5 ans à l'ancien siège social de la société au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- L'assemblée décide d'approuver que Rival Management SA n'a pas de créances impayées.
- L'assemblée décide de clôturer la liquidation et a admis que la société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Following the article 151 of 10 August 1915 regarding the liquidation of companies, the following resolutions have been resolved at the Extraordinary General Meeting of shareholders held on October 3rd, 2011:

- The general meeting resolved that the corporate books will be kept for a minimum of 5 years at the former registered office of the company at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.
- The general meeting resolved that Rival Management SA has no debts.
- The general meeting resolved to close the liquidation and acknowledge that the Company in liquidation has definitely ceased to exist.

Référence de publication: 2011150781/21.

(110175328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

FN & HBA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.

R.C.S. Luxembourg B 152.538.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150539/10.

(110175033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

INNCONA S.à.r.l. & Cie. Quatre cent trente-septième (437.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 160.188.

—
Gesellschafterbeschluss

Name des Versammlungsleiters: Joachim Grote

Name des Protokollführers: Joachim Grote

Name der anwesenden Teilnehmer: Joachim Grote

Name der Teilnehmer, die durch Vollmachten vertreten sind: Dr. Michael Bangard

Der Versammlungsleiter stellt fest, dass

- die Gesellschafterversammlung wurde ordnungsgemäß einberufen,
- die Vollmachten für die Teilnehmer, die sich durch Vollmachten vertreten lassen, ordnungsgemäß erteilt worden sind,

- 100% des stimmberechtigten Gesellschaftskapitals anwesend sind,

- die Abstimmung durch Handzeichen zu erfolgen hat.

Sodann hat die Gesellschafterversammlung ad Tagesordnungspunkt (TOP) 11 und 12 einstimmig (zu 100% des stimmberechtigten Kapitals) beschlossen:

TOP 11. Kapitalherabsetzung der Gesellschaft zum 30.09.2010 von 170.100 € um 100.100 € auf 70.000 € zum Ausgleich der in der Bilanz zum 30.06.2010 ausgewiesenen Bilanzverlustes. Die Herabsetzung soll durch folgende Herabsetzung der Nennbeträge der einzelnen Geschäftsanteile durchgeführt werden:

a) Der Geschäftsanteil der INNCONA Management Sàrl in Höhe von 100 € wird auf 0 € herabgesetzt.

b) Der Geschäftsanteil des Kommanditisten wird von 170.000 € auf 70.000 € herabgesetzt.

TOP 12. Im Falle des positiven Beschlusses gem. TOP 11 wird § Art. 3 des Gesellschaftsvertrages wie folgt geändert:

„Gesellschafter/Kommanditisten sind:

- INNCONA Management Sàrl mit Sitz in L-5444 Schengen mit einem Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 0 €.

- Der Kommanditist, die TEMTEX Management S.A. hat einen Kommanditanteil von 70.000 €.“

Der Versammlungsleiter / Der Schriftführer

Référence de publication: 2011150952/31.

(110175548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Léon KOEUNE-AREND s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.

R.C.S. Luxembourg B 151.026.

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

Monsieur Léon KOEUNE, cultivateur, né à Flaxweiler le 13 octobre 1935, matricule 1935 10 13 012, et son épouse

Madame Nelly Jeanne AREND, sans état, née à Luxembourg le 29 octobre 1937, matricule 1937 10 29 306, demeurant ensemble à L-8355 Garnich, 18, rue Nic Arend.

Après avoir exposé qu'ils détiennent ensemble toutes les cent (100) parts de la société à responsabilité limitée "Léon KOEUNE-AREND s.à r.l." ayant son siège à Garnich, 18, rue Nic Arend, matricule 2010 24 01 191, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 janvier 2010, publié au au Mémorial C numéro 471 du 04 mars 2010, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.026 et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le notaire instrumentaire en date du 31 mars 2010, publiée au Mémorial C numéro 1146 du 02 juin 2010,

Les associés se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et ont prié le notaire d'acter comme suit les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est réduit à concurrence de sept cent trente-cinq mille Euros (€ 735.000,-) pour être porté de neuf cent quatre-vingt-quatre mille huit cents Euros (€ 984.800,-) à deux cent quarante-neuf mille huit cents Euros (€ 249.800,-)

par incorporation d'une dette des associés envers la société et représentée par une diminution de la valeur nominale des parts sociales représentant le capital de la société à la valeur de € 2.498.

L'existence et le montant de cette dette sont documentés par un certificat établi par Intaris s.à r.l. avec siège à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg et signé de Monsieur Yves Scharlé en date du 06 octobre 2011.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux cent quarante-neuf mille huit cents Euros (€ 249.800,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit Euros (€ 2.498,00) chacune, toutes entièrement libérées et souscrites.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital est évalué approximativement à la somme de € 1.200,.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants de tout ce qui précède, ils ont signé avec le notaire la présente minute après s'être identifiés au moyen de leurs cartes d'identité.

Signé: L. KOEUNE, N. AREND, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 26 octobre 2011. Relation: CAP/2011/4138. Reçu soixante-quinze. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME,

Capellen, le 27 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151298/45.

(110175957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Productions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6165 Ernster, 27, rue de Rodenbourg.

R.C.S. Luxembourg B 84.067.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "LTV Luxembourg Télé- & Vidéo-Productions S.A." avec siège social à L-6165 Ernster, 27, rue de Rodenbourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 84067, constituée par acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 283 du 20 février 2002.

L'assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Madame Nadine GLOESENER, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Diana HOFFMANN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Robert WEIRIG, comptable, demeurant professionnellement à L-6947 Niederanven.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

2) Modification de l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

3) Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

3) Divers.

II.- Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'actionnaire représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 comme suit:

« **Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 8 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'assemblée a été clôturée à 16.00 heures.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, D. HOFFMANN, R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2011. Relation: LAC/2011/1937. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 28 octobre 2011.

Référence de publication: 2011149342/87.

(110173423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Springboard Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 218.387.568,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 141.504.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société en date du 28 octobre 2011

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer, avec effet immédiat, le Conseil de Gérance actuel de la Société dont les membres sont Monsieur George Redenbaugh, Madame Laura Shesgreen et Monsieur Peter Foulds.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, un nouveau Conseil de Gérance en remplacement du conseil de Gérance ci-avant pour une durée indéterminée et composé comme il suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning, Georgia, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au One Microsoft Way, Redmond WA 98052, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Keith Ranger Dolliver, né le 12 janvier 1963, à Washington, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5560 179th Avenue SE, Bellevue, WA 98006, États-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Thierry Fromes, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 151, Route de Trèves, L-6940 Niederanven, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Springboard Acquisitions S.à r.l.

Référence de publication: 2011150805/21.

(110175304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

FOP Cogest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.717.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 03 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150540/10.

(110174955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Springboard Finance Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.098.428.144,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 23-29, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 149.196.

—
Extrait des décisions de l'associé unique de la Société en date du 28 octobre 2011

L'associé unique de la Société a décidé de remplacer, avec effet immédiat, le Conseil de Gérance actuel de la Société dont les membres sont Monsieur George Redenbaugh, Madame Laura Shesgreen et Monsieur Peter Foulds.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer, avec effet immédiat, un nouveau Conseil de Gérance en remplacement du conseil de Gérance ci-avant pour une durée indéterminée et composé comme il suit:

- Monsieur Benjamin Owen Orndorff, né le 7 septembre 1971 à Fort Benning, Georgia, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au One Microsoft Way, Redmond WA 98052, États-Unis d'Amérique;

- Monsieur Keith Ranger Dolliver, né le 12 janvier 1963, à Washington, États-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 5580 179th Avenue SE, Bellevue, WA 98006, États-Unis d'Amérique; et

- Monsieur Thierry Fromes, né le 20 février 1965 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 151, Route de Trèves, L-6940 Niederanven, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Springboard Finance Holdco S.à.r.l.

Référence de publication: 2011150806/21.

(110175203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Endilon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5544 Remich, 9, Op der Kopp.

R.C.S. Luxembourg B 115.757.

L'an deux mille onze, le vingt et un octobre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Monsieur Carlos Leal Villa, Ingénieur, né à Aracaju, Brésil, le 20 septembre 1957, avec adresse professionnelle à Rua Bela Cintra, 967 10^e étage, 01515-000 Cerqueira César, São Paulo, SP - Brésil,

ici représenté par Mme Carla Monteiro Van Maele, employée privée, née à Cachoeiro Itapemirim/ES, Brésil, le 22 décembre 1969, demeurant à L-5555 Remich, 16A, Place du Marché – Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à São Paulo, le 19 octobre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui,

associé unique de la société ENDILON INVESTMENTS S.à r.l, avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B115.757, constituée suivant acte reçu par le notaire André SCHWACHTGEN de Luxembourg en date du 10 avril 2006, publié au Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1217 du 22 juin 2006, modifié suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER de Luxembourg en date du 19 septembre 2007, publié au dit Memorial C, numéro 31 du 7 janvier 2008.

Le comparant, représenté comme il est dit, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à Remich, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts, comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi dans la commune de Remich."

" **Art. 5. First paragraph.** The registered office is established in the municipality of Remich."

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse à L-5544 Remich, 9, op der Kopp.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, représenté comme il est dit, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: MONTEIRO VAN MAELE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 25 octobre 2011. REM 2011 / 1415. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011151166/39.

(110175637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

First Estate and Car Consulting (F.E.C.C.) S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 56, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 104.946.

L'an deux mil onze, le vingt et un octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FIRST ESTATE AND CAR CONSULTING (F.E.C.C.) S.A., ayant son siège social à L-1320 Luxembourg, 56, rue de Cessange, inscrite au Registre des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro B 104.946,

constituée par acte reçu par le notaire Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2004, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du

23 mars 2005, numéro 262. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 13 janvier 2011, numéro 64.

L'assemblée des actionnaires est présidée par Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée des actionnaires désigne comme scrutateur Monsieur Alain BALANZATEGUI, administrateur de société, demeurant professionnellement à L-1320 Luxembourg, 56, rue de Cessange.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Madame le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'entière du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, laquelle peut valablement délibérer et décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social par incorporation de résultats reportés à hauteur de EUR 465.000,- (quatre cent soixante-cinq mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000 (trente et un mille euros), à EUR 496.000 (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros), par l'augmentation de la valeur nominale de chaque action de la somme de EUR 100,- (cent euros) à la somme de EUR 1.600,- (mille six cents euros);

2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (EUR 496.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de mille six cents euros (EUR 1.600,-) chacune.»;

3. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Madame le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social par incorporation de résultats reportés à hauteur de EUR 465.000,- (quatre cent soixante-cinq mille euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros), à EUR 496.000,- (quatre cent quatre-vingt-seize mille euros), par l'augmentation de la valeur nominale de chaque action de la somme de cent euros (EUR 100,-) à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,-).

La preuve de l'existence des "résultats reportés" de la société susceptibles d'être incorporés au capital social a été rapportée au notaire instrumentant par les comptes annuels au 31 décembre 2010, approuvés par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 15 septembre 2011.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires, suite aux résolutions qui précèdent, décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent quatre-vingt-seize mille euros (496.000,- EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de mille six cents euros (1.600,- EUR) chacune. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: G. Schwachtgen, S. Dupont, A. Balanzategui et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 octobre 2011. LAC/2011/47774. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149864/65.

(110174016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

CFC Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 115.321.

L'an deux mille onze, le treize octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CFC FINANCE, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 1168 du 15 juin 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Francis Mosbeux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 7A, Rue Robert Stümper.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Annick Braquet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que l'actionnaire unique représenté ainsi que le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire unique représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, l'actionnaire unique représenté déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour tel qu'il suit, ainsi que des informations et documents relatifs à cet ordre du jour, préalablement à la présente assemblée, il a donc pu être fait abstraction de l'avis de convocation préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital à concurrence de EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 2.531.000.- (deux millions cinq cent trente et un mille euros) par la création et l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.

2. Souscription et libération en espèces des actions nouvelles.

3.- Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4.- Ajout de l'alinéa suivant à l'article 8 des statuts:

«Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou au moyen de tout équipement de communication permettant l'identification des administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration et garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Les administrateurs participant à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.»

5.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 2.500.000.- (deux millions cinq cent mille euros) le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente et un mille euros) à EUR 2.531.000.- (deux millions cinq cent trente et un mille euros) par la création et l'émission de deux cent cinquante mille (250.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10. (dix euros) chacune.

L'Assemblée admet la société Dolomies et Chaux S.A., avec siège social à L-2557 Luxembourg, 7a, rue Robert Stümper, à la souscription des actions nouvelles.

Souscription et Libération

Ensuite, Dolomies et Chaux, prénommée, dûment ici représentée par Monsieur Francis Mosbeux, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée,

souscrit les 250.000 (deux cent cinquante mille) actions nouvelles et les libère en numéraire à concurrence de EUR 2.150.000.- (deux millions cent cinquante mille euros) (c.à d. à concurrence de EUR 8,60 par action), de sorte que la somme de EUR 2.150.000.- (deux millions cent cinquante mille euros) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts, est modifié comme suit:

Art. 5. (Premier alinéa). «Le capital social est fixé à EUR 2.531.000.- (deux millions cinq cent trente et un mille euros) représenté par 253.100 (deux cent cinquante trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10.- (dix euros) chacune.»

Art. 5. (First paragraph). The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 2,531,000.- (two million five hundred and thirty-one thousand euros) divided into 253,100 (two hundred and fifty-three thousand and one hundred) shares with a nominal value of EUR 10.- (ten euros) each.”

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'ajouter l'alinéa suivant à l'article 8 des statuts:

«Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou au moyen de tout équipement de communication permettant l'identification des administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration et garantissant une participation effective à la réunion du conseil d'administration dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Les administrateurs participant à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera réputée s'être tenue au siège social de la Société.»

Traduction anglaise de l'alinéa ci-dessus:

«Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference call or videoconference or by mean of any communication equipment whereby all persons participating in the meeting can be identified and whereby a participation in the meeting of which the deliberations are passed in a continuous way, is guaranteed. The directors participating in a meeting by way of the aforementioned communication means are deemed to be present for the calculation of the quorum and the majority at this meeting. A meeting held by the means of communications mentioned here before is supposed having been held at the registered office of the Company.”

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de EUR 4.000..

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. MOSBEUX, A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45667. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152449/97.

(110177487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Sports-Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 123.789.

L'an deux mil onze, le vingt-sept octobre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Christophe BERTERRECHE DE MENDITTE, gérant de société, né le 4 juin 1958 à Saintes (F-17), demeurant à AD-100 Canillo (Principauté d'Andorre), Camping Pla, Xalet n°8,

ici représenté par Monsieur Jonathan BEGGIATO, directeur comptable, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 21 octobre 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Que la société à responsabilité limitée SPORTS-LUX S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, a été constituée suivant acte reçu par le Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 17 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 481 du 29 mars 2007,

Qu'elle est inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.789,

Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Que le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée SPORTS-LUX S.à r.l. aux termes des statuts de la Société.

Ensuite le comparant représentant l'intégralité du capital de la Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter sa résolution qui suit:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg à L-5423 Ersange, 19, rue du Village, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts comme suit:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Ersange."

L'ordre du jour étant épuisé le présent procès verbal est clos.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 960.- €.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Beggiano, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 novembre 2011. Relation: LAC/2011/48991. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le vendredi 11 novembre 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011155422/44.

(110179615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2011.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2011 a décidé

I. de ratifier la nomination de

M. Thomas VON BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH- 8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs avec effet au 20 octobre 2011, pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

II. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St James's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE
 Monsieur Thomas VAN DITZHUYSSEN, SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT AG, Hardstrasse 201, CH-8005 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2012;

III. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r. l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour Julius Baer Multicooperation

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011151276/34.

(110176076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

CNLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.981.

L'an deux mil onze, le onze octobre.

Par-devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «CNLP S.A.», avec siège social à L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 29 juillet 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2076 du 5 octobre 2010 (la «Société»). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Louis Paul GUITAY, retraité, demeurant à CRANS SUR SIERRE (Suisse),

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine ROUX SEVELLE, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Anthony GRACA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ORDRE DU JOUR:

1. Augmentation du capital social d'un montant de TRENTE MILLIONS EUROS (EUR 30.000.000) pour porter le capital social de son montant actuel de TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT-HUIT MILLE EUROS (39.988.000.- EUR) à un montant de SOIXANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS (EUR 69.988.000) par l'émission de TROIS CENT MILLE (300.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des TROIS CENT MILLE (300.000) actions par Monsieur Louis Paul GUITAY, et libération intégrale par apport en nature de 3 brevets déposés en France.

3. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Qu'il ressort de la dite liste de présence que toutes les actions en circulation sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale.

Qu'en conséquence la présente assemblée générale, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de TRENTE MILLIONS EUROS (EUR 30.000.000) pour porter le capital social de son montant actuel de TRENTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE VINGT-HUIT MILLE EUROS (39.988.000.- EUR) à un montant de SOIXANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS (EUR 69.988.000) par l'émission de TROIS CENT MILLE (300.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Est intervenu aux présentes:

Monsieur Louis Paul GUITAY, retraité, né à Saint-Etienne (F) le 21 mars 1940, demeurant à CH-3963 CRANS SUR SIERRE (Suisse), 5, rue du Prado, l'Err de Crans («l'Apporteur»),

lequel déclare souscrire les trois cent mille (300.000) actions nouvelles et les libérer intégralement par apport en nature:

- du Brevet «Masse Pince» déposé en France le 9 août 1996 au Registre National des Brevets tenu par l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.) sous le numéro 96 10237 et étendu dans un grand nombre de pays
- du Brevet «Motoreducteur Intégré» déposé en France le 9 juin 2000 à l'I.N.P.I. sous le numéro 0007399 et étendu dans un grand nombre de pays
- du Brevet «Tête active» déposé en France le 4 juillet 1995 à l'I.N.P.I. sous le numéro 95925003.6 et étendu dans un grand nombre de pays.

Conformément à l'article 26 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'existence, la propriété et la valeur de ces Brevets d'un montant total de TRENTE MILLIONS EUROS (EUR 30.000.000) a été certifiée par un rapport dressé le 11 octobre 2011 par Audit Compliance S.à r.l., ayant son siège social à L8041 Strassen, 65, rue des Romains et signé par Monsieur Cyril LAMORLETTE, Réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à Strassen, qui conclut comme suit:

« **6. Conclusion.** Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de CNLP S.A. à émettre en contrepartie.»

L'apporteur déclare encore:

- qu'il est propriétaire des Brevets tel que mentionné ci-avant et qu'il détient tous les droits attachés à ces Brevets, qu'ils ne font pas l'objet d'une action en contrefaçon en cours et qu'il est libre de les céder.
- qu'il ne donne pas d'autre garantie que celle résultant de l'existence matérielle des Brevets.
- qu'il garantit que les Brevets n'ont fait l'objet d'aucune cession et que les éventuels gages ou nantissements les affectant ont été levés.
- que les éventuels contrats de licence ont été résiliés d'un commun accord avec les licenciés.
- qu'il déclare que les brevets apportés ont été réalisés en toute indépendance sans qu'aucun tiers ne puisse revendiquer un quelconque droit de propriété sur ceux-ci et notamment un droit de propriété industrielle ou intellectuelle.

Ledit rapport après avoir été signé «ne varietur» par les membres du bureau, le mandataire des actionnaires et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistrés avec elles.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 1 de l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital social de la société est fixé à SOIXANTE NEUF MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUIT MILLE EUROS (EUR 69.988.000) représenté par SIX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT (699.880) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (6.500.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: L. P. GUITAY, C. ROUX SEVELLE, A. GRACA, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 octobre 2011. Relation: LAC/2011/45135. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149792/101.

(110174554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Beaugrand Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.893.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

IBRC Assurance Company Limited, having its registered office at Heritage House, 23 St Stephen's Green, Dublin 2, Ireland,

here represented by Mrs Esther COCCO private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary, and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, declares to be the only shareholder (the "Sole Shareholder") of the company "Beaugrand Holding S.à r.l.", having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 133.893 (the "Company"), incorporated by deed of notary Paul Bettingen, on 16 November 2007, published in the Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C") of 21 December 2007, number 2979.

The shareholder, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire)
3. Granting of full discharge to the Board of Managers of the Company (the "Board") for the performance of their respective mandates;
4. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the "Liquidator");
5. Granting of the powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law") and the Articles.

These facts having been exposed and recognized as true by the shareholder of the Company represented by its proxyholder then unanimously decided on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the shareholders hereby duly represented consider themselves as duly convened and hence declare have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to dissolve the Company with immediate effect and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The sole shareholder resolves to grant full discharge to the members of Board of the Company for the performance of their respective mandates.

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a Société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand

Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 41469, as liquidator (the "Liquidator") in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the sole shareholder resolves that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles.

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

IBRC Assurance Company Limited, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au Heritage House, 23 St Stephen's Green, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Mme Esther COCCO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé. Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit-est, a déclaré qu'elle est la seule et unique associée (l'«Associée Unique») de la société «Beaugrand Holdings S.à r.l.», société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée avec le registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous numéro B 133.893 (la «Société»), constituée suivant acte du notaire Paul Bettingen en date du 16 novembre 2007, publié au Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous numéro 2979 du 21 décembre 2007.

L'associé unique représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);
3. Octroi d'une pleine et entière décharge aux membres du conseil de gérance de la Société (les «Gérants») pour l'exercice de leurs mandats respectifs;
4. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le «Liquidateur»);
5. Octroi des pouvoirs du Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi») ou les Statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé de la Société, dûment représenté, décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarent avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner pleine et entière décharge aux Gérants pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de nommer Fides (Luxembourg) S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41469 comme liquidateur (le «Liquidateur») dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'associé unique décide que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Cocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 octobre 2011. LAC/2011/47780. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2011.

Référence de publication: 2011149742/128.

(110174045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2011.

Formair S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.428.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires tenue le 23 septembre 2011 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement du mandat des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de la société ETICAS INTERNATIONAL S.A. a été renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

* Le mandat d'administrateur de Madame Anna De Meis ép. Meunier a été renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur David Wollach a été renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

* Le mandat de commissaire de la société MRM CONSILTING S.A. a été renouvelé pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

- Renouvellement du mandat des Administrateurs Délégués:

* Le conseil d'administration a, en date du 23 septembre 2011, reconduit Messieurs Patrick Meunier et David Wollach dans leurs fonctions d'administrateur délégué pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme
FORMAIR SA
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2011150541/30.

(110175243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Juky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 94.261.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 octobre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

Administrateur de catégorie A:

- Madame Ginevra ELKANN, administrateur de sociétés, entrepreneur indépendant, demeurant à 12, rue Mangili, 00197 Rome, Italie, Président;

- Madame Ursula CRAMERI TSCHAPPU, administrateur de sociétés, entrepreneur indépendant, demeurant à 61, rue d'Arovens, 7504 Pontresina, Suisse;

Administrateur de catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg;

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, en remplacement de BDO Tax & Accounting.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 21 octobre 2011.

Référence de publication: 2011151273/24.

(110176005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2011.

Norpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 42.281.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le trois novembre.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée de droit italien "MI-CONTAR ITALIANA FIDUCIARIA DI REVISIONE SRL", établie et ayant son siège social à I-20121 Milan, Via Dante 4 (Italie),

ici représentée par Madame Nathalie PRIEUR, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "NORPAR S.A.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 42281, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 14 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 8 mars 1993,

et que la devise d'expression du capital social de la Société a été convertie en euros par l'assemblée générale ordinaire, tenue en date du 15 mars 2001, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 885 du 16 octobre 2001.

- b) Que le capital social de la Société est fixé à soixante et un mille neuf cent soixante-treize virgule trente-huit euros (61.973,38 EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale;
- c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société ("Associée Unique");
- d) Que l'activité de la Société ayant cessé, l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.
- e) Que l'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- f) Qu'en sa capacité de liquidateur de la Société, l'Associée Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit;
- g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et déclare reprendre de manière irrévocable tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour;
- h) Que l'Associée Unique prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- i) Que décharge pleine et entière est donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat jusqu'en date des présentes.
- j) Que les livres et documents de la Société dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associé unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2011. LAC/2011/49072. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Référence de publication: 2011152068/59.

(110176966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2011.

Freecoast Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 89.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011150542/9.

(110175344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Frenchie's, Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 9, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 83.192.

Les comptes annuels au 31.12.10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011150543/10.

(110174947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Friedhaff S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 91.971.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 7 juin 2011

L'assemblée réélit administrateurs pour un an:

Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, cultivateur, Diekirch.

M. Jacquot SCHWERTZER, administrateur de sociétés, Schrassig.

Mr. Albert WILDGEN, avocat, Luxembourg.

Mr. René STEICHEN, avocat, Diekirch.

Mme Nathalie MAIER, employée, Schrassig.

Mme Maryse GREISCH, conseiller fiscal, Luxembourg.

Elit commissaire pour un an:

Mr. Jacques SCHREDER, comptable, demeurant à B - 6700 ARLON, 58, rue Sonnetty.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

1. Est réélu Président pour un an Mr. Jean-Pierre SCHMITZ, Diekirch.

2. Est nommé administrateur-délégué pour un an M. Jacquot SCHWERTZER, Schrassig.

Sont nommés fondés de pouvoirs pour un an:

- Mme Valérie WEBER, 61, route d'Elange F - 57100 THIONVILLE

- Mr. Dominique SALVI, 40 bis, rue du Tivoli F - 54400 LONGWY-HAUT

3. Les pouvoirs sont fixés comme suit:

a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois administrateurs, sans limitation, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.

b) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 100.000 € (cent mille euros) par la seule signature de l'Administrateur-délégué.

c) La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000 € (quinze mille euros) par la signature d'un fondé de pouvoirs.

d) Les actions en justice, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par l'Administrateur-délégué et/ou le Conseil d'Administration.

Pour extraits conformes

Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011150544/35.

(110175131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Commerzbank Leasing 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.887.

—

In the year two thousand and eleven, on the twenty-fifth October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

Commerzbank Aktiengesellschaft Filiale Luxemburg, with its address at 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registrar under section B 119.317 branch of Commerzbank AG, a société anonyme established under the laws of Germany having its registered office at D-60311 Frankfurt am Main, 16, Kaiserstrasse, registered with the Germany Register of Commerce and Companies under registration number HRB 32000, here represented by Mr Jean-Pierre DIAS, private employee, having her professional address in Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole partner of Commerzbank Leasing 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 118.887, incorporated by deed of the undersigned notary, on August 31,

2006 published in the Mémorial C number 1898 on October 10, 2006 and amended by deed of the notary Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg on March 24, 2010, published in the Mémorial C number 944 of May 5, 2010.

Which appearing party, represented as stated hereabove, requested the undersigned notary to draw up the following:

1. Decision to change the current financial year of the Company which had started on the 1st October 2011 so that it shall close on the 31st December 2011; the new financial year of the Company being subsequently from 1st January to 31st December.

2. Subsequent amendment of article 13 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

3. Subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the Company in order to reflect the above modification.

After this had been set forth, the sole partner of the Company, representing the entire capital of the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole partner decides to change the current financial year of the Company which had started on the 1st October 2011 so that it shall close on the 31st December 2011; the new financial year of the Company being subsequently from 1st January to 31st December each year.

Second resolution

The sole partner decides to amend article 13 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 13.** The company’s financial year commences on the first January and ends on the thirty-first December each year.”

Third resolution

The sole partner decides to amend article 14 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

“ **Art. 14.** Each year on the thirty-first of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company’s assets and liabilities as well as the financial statements.”

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, this deed was drawn up in Senningerberg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read of the appearing person, who is known to the notary by his first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille onze, le vingt-cinq octobre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Commerzbank Aktiengesellschaft Filiale Luxembourg, avec adresse à L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 119.317 succursale de Commerzbank AG, une société anonyme constituée sous le droit allemand, ayant son siège social au D60311 Frankfurt am Main, 16, Kaiserstrasse, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés allemand sous le numéro d’immatriculation HRB 32000, ici représentée par Monsieur Jean-Pierre DIAS, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d’une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement.

La partie comparante est l’associé unique de la société à responsabilité limitée Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d’immatriculation B 118.887, constituée par acte du notaire instrumentaire, le 21 août 2006 publié au Mémorial C numéro 1898 du 10 octobre 2006 et modifié par acte du notaire Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 mars 2010, publié dans le Mémorial C numéro 944 du 5 mai 2010.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d’acter ce qui suit:

1. Décision de changer l'exercice comptable actuel de la Société qui a commencé le 1^{er} octobre 2011 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2011; le nouvel exercice comptable de la Société allant du 1^{er} janvier au 31 décembre.

2. Modification de l'article 13 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

3. Modification de l'article 14 des statuts de la Société afin de refléter le changement ci-dessus.

Ceci ayant été exposé, l'associé prénommé de la Société, représentant l'intégralité du capital de la Société, requiert désormais le notaire instrumentaire de prendre acte des décisions suivantes.

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'exercice comptable actuel de la Société qui a commencé le 1^{er} octobre 2011 pour qu'il prenne fin le 31 décembre 2011; le nouvel exercice comptable de la Société allant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier l'article 14 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuels, état civil et demeure, celui-ci a signé avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Signé: Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 27 octobre 2011. LAC / 2011 / 47663. Reçu 75.-€

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 novembre 2011.

Référence de publication: 2011150445/102.

(110175425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 121.133.

Les comptes annuels au 31 March 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152670/9.

(110177715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.

Opportunity Fund III Property VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 117.570.

Les comptes annuels au 31 March 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011152671/9.

(110177718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2011.
